

LES PISCINES DU DAUPHINÉ



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Pour nous contacter :

E-mail : contact@lespiscinesdudauphine.fr

Adresse du siège social :

Les piscines du Dauphiné

Le Parvis

38500 Voiron

Art. 1 : DISPOSITIONS GENERALES. Les conditions générales de vente suivantes régissent les relations contractuelles entre LE VENDEUR et son client, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Art. 2 : CHAMPS D'APPLICATION. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent sauf disposition contraire de certaines conditions particulières explicitement définies et acceptées par les parties. Elles sont réputées acceptées sans restriction ni réserve par l'acheteur dès lors qu'il adresse au vendeur, sur papier ou par voie électronique, un bon de commande dûment complété, ou un devis signé assorti de la mention « bon pour accord ».

Art. 3 : L'ACHETEUR est une personne physique ou morale qui autorise l'exécution d'une commande par l'envoi d'un bon de commande ou l'acceptation d'un devis portant la mention « bon pour accord ». L'ACHETEUR est nominativement désigné sur le bon de commande ou le devis.

Art. 4 : LE VENDEUR est une personne physique ou morale qui est chargée d'exécuter la commande demandée. Sauf indication contraire clairement spécifiée. Le vendeur est représenté par Les piscines du Dauphiné, société Entrepreneur individuel, n° de SIREN 51060874800032 enregistré au RNE de Grenoble.

Art. 5 : INFORMATION. LE VENDEUR décrit les produits et les services avec le plus de précision et d'exactitude possible en détaillant ses devis et offres. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas d'erreur de description, de modification des caractéristiques du produit par le fabricant en cours de saison, ou de tout autre élément n'altérant pas fondamentalement la qualité globale du produit. Les photographies et illustrations ne présentent

LES PISCINES DU DAUPHINÉ



pas de caractère contractuel. Il est en outre toujours possible à l'ACHETEUR d'obtenir du vendeur tous les renseignements complémentaires ou les conseils qu'il jugera utiles (notices, plaquettes, explications techniques et prix).

Art. 6 : CHOIX DES PRODUITS. En conséquence, le choix et l'achat d'un produit sont placés sous l'entière responsabilité de l'ACHETEUR. L'impossibilité d'utiliser le produit acheté, pour tout autre motif que la non-conformité du produit, et notamment en cas de difficulté d'installation, ne saurait engager la responsabilité du Vendeur, et donc donner lieu à dédommagement ou annulation de la commande. Sauf avis contraire l'ACHETEUR reste toujours responsable de ses dimensions et recommandations. Le non-respect des préconisations de la société Les piscines du Dauphiné, entraîne la suppression de toutes garanties.

Art. 7 : PRIX. Les prix s'entendent, en EUROS et Toutes Taxes Comprises (TTC). Ils sont susceptibles de modification à tout moment, notamment en raison des variations des taux de change et des cours de matières premières. Si exceptionnellement, le prix affiché sur le bon de commande devait être erroné, la commande ne serait pas prise en compte avant acceptation explicite par l'ACHETEUR d'un devis réactualisé envoyé en retour.

Art. 8 : VALIDATION. La commande ne sera définitivement validée qu'après réception de la commande complète.

Art. 9 : CONDITIONS DE REGLEMENT Les factures émises sont payables au Vendeur. Les échéances fixées sur les devis et factures sont de rigueur. Sauf stipulation contraire, 2 chèques (ou virement) de 50% à la commande, le 1^{er} sera encaissé pour valider la fabrication et le second sera encaissé quelques jours avant la livraison pour éviter tout litige d'impayé.

Jusqu'au règlement intégral du prix, les marchandises livrées resteront la propriété du Vendeur. Aucune commande ne sera traitée en contre remboursement.

Application des garanties Les garanties légales et commerciales ne sont applicables **qu'à compter du règlement intégral de la facture finale**. Aucun recours, intervention, réparation, remplacement ou prise en charge au titre d'une garantie ne pourra être exigé tant que la facture correspondant aux travaux, fournitures ou prestations n'aura pas été **soldée dans sa totalité**.

Le paiement complet conditionne donc l'activation et la validité de l'ensemble des garanties.

Tout retard de paiement entraîne l'annulation des commandes en cours et toute assistance technique.

Par ailleurs, le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel existerait un litige. La loi 2001-420, relative aux nouvelles régulations économiques, prévoit notamment des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, dans le cas où les sommes dues seraient réglées après cette date. En conséquence, nous procéderons à une facturation des pénalités de retard, à compter du premier jour, au taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne majoré de 7 points en plus des 75,00 € HT pour frais d'ouverture de dossier. En cas d'impayé, les frais bancaires seront intégralement refacturés.

LES PISCINES DU DAUPHINÉ



Conformément à la loi, les pénalités de retard seront exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Art. 10 : DELAIS DE LIVRAISON. Les délais sont opérés en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. LE VENDEUR est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Le dépassement de délai de livraison ne peut donner lieu à dommage intérêts, ni à retenue.

Art. 11 : EXPEDITION. Nos marchandises sont expédiées à l'adresse indiquée par l'ACHETEUR.

Art. 12 : DUREE ET CONDITIONS DE GARANTIE.

La garantie n'est prise en compte qu'à partir du moment où la totalité de la facture a été réglée. Les produits vendus par le VENDEUR bénéficient d'une garantie fabricant de 10 ANS pour la structure de la piscine bois, alu ou béton (SAV de 1 AN sur margelles, bois défectueux, les nœuds, fentes ou échardes ne rentrent pas dans le cadre de la garantie, car le bois étant un élément vivant, seul une grosse déformation des bois peut faire l'objet de demande de SAV), de 10 ANS pour le liner (sur l'étanchéité des soudures) dont 5 ans pleins et 2 ANS pour les accessoires et la filtration.

Dans le cas d'une installation par un particulier, vous bénéficiez d'une garantie fabricant de 10 ans uniquement sur la structure et si vous respecter les indications de montage et mise en place du drainage.

Dans le cas d'un montage par un installateur autre que Les piscines du Dauphiné, celui-ci sera responsable du montage et des travaux qui seront fait au préalable, dans ce cas son assurance décennale s'appliquera.

Le bois est garanti 10 ans contre les attaques d'insectes et de champignons uniquement.

Le bois est un matériau vivant, ainsi, des écarts peuvent apparaitre à la livraison ou lors du montage, ce qui ne modifie pas la résistance de la piscine. Il faut en accepter les contraintes. De ce fait, un écart peut être observé au montage sur les dimensions et cela ne pourra être reproché au VENDEUR.

La garantie du liner est imputable seulement aux soudures. Il tient à l'ACHETEUR de préparer le terrain selon les recommandations d'un professionnel (type de dalle, épaisseur, drainage, évacuation, remblaiement...).

En cas de pourrissement du bois, un constat devra être réalisé entre l'ACHETEUR et le VENDEUR. Les piscines du Dauphiné n'est pas responsable de l'état avancé de pourrissement du bois si aucun système de drainage n'est prévu lors de la conception de la dalle ou pour les piscines en contact direct avec la terre. Un dossier avec le fournisseur de bois et le VENDEUR devra être établi. Sauf cas contraire (pas de drainage prévu sur la dalle, ni légère pente et donc un bois constamment immergé, etc.), les bastaings seront remplacés à la charge du VENDEUR pour une durée de 5 ANS et les frais engendrés (déplacement, main d'œuvre) seront facturés à l'ACHETEUR. Le bois est garanti pin autoclavé classe 4 et est recommandé pour les piscines en bois.

LES PISCINES DU DAUPHINÉ



Art. 13 : MODALITES. Les modalités et les conditions d'application de la garantie sont directement définies par les fournisseurs des piscines du Dauphiné. La responsabilité du Vendeur se limite au seul remplacement des pièces défectueuses, en cours de garantie. Les éventuels retours de marchandises ne seront acceptés qu'aux conditions définies à l'article 15.

Art. 14 : FRAIS. Quel que soit le motif du retour, les frais de transport et autres frais associés sont à la charge exclusive de l'ACHETEUR.

Art.15 : DELAI DE RETRACTATION : l'ACHETEUR dispose de 7 jours de réflexion dès la commande signée à domicile– les ventes traitées par courrier ou internet restent fermes.

ATTENTION : Toutes nos piscines en bois et en aluminium sont fabriquées sur demande (structure et liner) afin de ne pas stocker longtemps des bois qui peuvent se vriller à la longue s'ils ne sont pas montés rapidement, et des liners dont le stockage est fortement déconseillé. Chaque piscine bois est donc unique, et sa fabrication sur mesure la classe dans les matériels pour lesquels le délai de rétractation de 7 jours n'est pas valable, ce qui veut dire que, une fois le règlement effectué, vous ne pouvez pas vous rétracter sans notre accord. La législation Européenne a statué clairement sur ce sujet. Attention ce produit rentre dans la loi (Article L121-20-2 du code de la consommation) produits sur mesure. Le droit de rétractation ne peut être exercé sur ces produits.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION ATTENTION :

Les piscines en bois, liner, couvertures à bulles, à barres, volet de piscines, sont des produits fabriqués à l'unité, à la commande, sur mesure, ce qui veut dire que, une fois le règlement effectué, vous ne pouvez pas vous rétracter sans notre accord. La législation Européenne a statué clairement sur ce sujet. Attention ce produit rentre dans la loi (Article L121-20-2 du code de la consommation) produits sur mesure. Le droit de rétractation ne peut être exercé sur ces produits.

Art. 16 : RESPONSABILITE. LE VENDEUR ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des produits ou d'une mauvaise installation sauf si celle-ci est comprise dans le service. Il en est de même pour les éventuelles modifications des produits résultant des fabricants. La responsabilité du VENDEUR sera limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des produits. Les produits proposés répondent à la législation française en vigueur. LE VENDEUR décline toute responsabilité si l'article livré ne respecte pas la législation du pays de livraison. LE VENDEUR se dégage de toute responsabilité en cas d'inexécution du contrat due à un cas de force majeure (grève, inondations, incendie,...). LE VENDEUR se dégage de toute responsabilité quant au contenu des sites sur lesquels des liens hypertextes peuvent renvoyer à partir de son propre site.

LES PISCINES DU DAUPHINÉ



Le VENDEUR ne peut être tenu responsable de tout accident électrique (distance de 3,5m de tout engin électrique stipulé par la législation en vigueur).

Art. 17 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION. Afin de garantir la protection de votre vie privée, LE VENDEUR enregistre toutes les informations vous concernant avec la plus stricte confidentialité. Lorsque vous commandez, nous ne vous demandons que les informations essentielles (nom, prénom, adresse, e-mail...) pour vous apporter un service de qualité et le suivi permanent de vos commandes. Le client donne son consentement à l'utilisation des données nominatives recueillies au titre du fichier de clientèle de la Société Les piscines du Dauphiné. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification.

Le VENDEUR ne peut être tenu responsable de tout accident électrique. Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables sur le territoire français. Les photographies, textes, graphismes, informations et caractéristiques reproduits et illustrant les produits vendus ne sont pas contractuels. En conséquence, la responsabilité de les piscines du Dauphiné, ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans l'une des présentations ou en cas de modification des caractéristiques des produits par les fournisseurs. LPdD ne saurait être tenue responsable de l'inexécution du contrat en cas de rupture de stock ou d'indisponibilité du produit, de force majeure, de perturbation ou de grève totale ou partielle notamment des services postaux ou des moyens de transport et ou communication, inondation ou incendie. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de « les piscines du Dauphiné »

Art. 18 : RECOURS. Le présent contrat est soumis au droit français. Toute contestation quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumise à la compétence exclusive des Tribunaux du siège social de la Société du vendeur où est formé le contrat entre les parties.

Art. 19 : DROIT DE RETRAIT. Le client s'engage à se renseigner et prendre conseil auprès du VENDEUR ou tout autre professionnel pour tout élément nécessaire à l'installation de sa piscine (dalle en béton, nivelage, aspérité, drainage du bassin enterré ou semi-enterré, remblai, etc.). Ainsi, en cas de non-respect des consignes, le VENDEUR se réserve le droit d'émettre des réserves voir de refuser l'installation tant que les problèmes n'auront pas été réglés. Les frais relatifs au déplacement et temps de travail pourront être facturés au CLIENT. Si l'installation est impossible, l'acompte ne pourra être remboursé comme stipulé dans l'article 9

CONDITIONS DE REGLEMENT Le non-respect des consignes entraîne une annulation des garanties.

LES PISCINES DU DAUPHINÉ



Art. 20 : ACCEPTATION. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les dites conditions générales de vente ainsi que les tarifs appliqués sur les marchandises vendues par LE VENDEUR.

Art. 21 : INSTALLATION DE PISCINE. Le client déclare avoir pris connaissance que l'installation d'une piscine est règlementée (respect de distances par rapport aux limites de terrain (voirie, voisin, autres), zones d'implantation lié au PLU, zones naturel, terrains agricoles, risques naturels ou autre). Une demande de travaux est obligatoire pour les bassins de plus de 10 m². Les mini piscines doivent également respecter les règles d'implantation. Renseigner-vous en mairie pour plus d'information. « Les piscines du Dauphiné » ne pourra être mis en cause si le CLIENT ne respecte pas la loi.